

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE

LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE

DU VENDREDI 20 MAI 2022 à 20 heures 30

**Etaient présents :** M. LE FRANC, Mme BOUTIER, M. JOUAN, M. MAHEO, M. BOISDRON, Mme BUZULIER, M.HAMON, Mme GOOSSAERT, M. DONNIO, Mme LE GALLO, M.JEGLOT, Mme GAUTHIER, M. BRIAND, Mme RIBEIRO.

**Absente excusée :** Mme PHILIPPE donnant pouvoir à M.JOUAN

**Secrétaire de séance :** M. Franck JEGLOT

Ouverture de la séance à 20 heures 35.

Le procès-verbal de la réunion du 15 avril 2022 est approuvé.

**1) PROGRAMME VOIRIE : TRAVAUX, CHIFFRAGE ET PLANNING DES OPERATIONS**

Le Conseil autorise le Maire à signer les Bons de Commandes présentés par le Cabinet SAFEGE et validés par la commission voirie pour les voies suivantes :

BDC1-Coetmeur1- 480 ml : 36 255,75 € HT

BDC2-Coetmeur2 -340 ml : 31 437,00 € HT

BDC3-Bocaudrain – 300 ml : 25 277,00 € HT ; soit un montant de 96 969,75 € HT.

Les travaux vont démarrer à compter du 31 mai 2022.

**2) LOTISSEMENT PRE MENIL : RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES ET DETERMINATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS**

Le conseil autorise le Maire à signer les actes d'engagement avec les entreprises suivantes :

Lot N°1-Terrassement/voirie : COLAS pour un montant de 32 585,19 € HT

Lot N°2-Eaux pluviales : SADER pour un montant de 22 665,00 € HT.

Lot N°3-Eaux usées : SADER (acheteur Loudéac Communauté) pour un montant de 18 400,00 € HT.

Le conseil fixe le prix de vente des terrains à 17 € TTC avec l'application de la TVA à la marge conformément à la législation en vigueur.

**3) PERSONNEL :**

**a) Ratios d'avancement de grade pour 2022**

Le ratio est fixé à 100 % pour 2022.

**b) Tableau des effectifs**

Le conseil modifie le tableau des effectifs à compter du 1er juin 2022 comme suit :

-Création d'un poste au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'avancement par ancienneté.

-Création d'un poste au grade d'adjoint technique suite au départ d'un agent au service technique.

Nombre	Grade	Durée Hebdomadaire de Service	Observations
<u>Service Administratif</u>			
1	Attaché	Temps complet	
2	Rédacteur principal de 1ère classe	Temps complet	
1	Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	Temps partiel 80 %

<u>Service Technique</u>	2	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	
	1	Adjoint technique	Temps complet	
<u>Service Social</u>	1	Adjoint d'animation	Temps complet	Temps partiel 80% Vacant
	1	Adjoint technique	Temps complet	
	1	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	

**c) Recrutement agent saisonnier au service technique**

Le conseil autorise le maire à procéder au recrutement d'agents saisonniers afin d'apporter une aide au service technique, du 16 mai au 31 août 2022. Leur rémunération sera basée sur l'indice correspondant au 1er échelon de la grille indiciaire des adjoints techniques : indice brut 382 - indice majoré 352.

**d) Mise à jour document unique évaluation des risques professionnels : devis CDG22**

Le conseil valide la proposition du CDG 22 relative à la mise à jour du document unique pour un montant de 1 842,50 € TTC.

**4) NORME COMPTABLE : PASSAGE A LA NOMENCLATURE M57 AU 01/01/2023**

Le conseil donne un avis favorable au passage à la nomenclature M57 au 01/01/2023.

**5) LOYER DES LOGEMENTS LOCATIFS COMMUNAUX AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2022**

Les loyers sont augmentés de 1,61 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

• **Foyer Social**

	Surface utile	TARIFS au 1 <sup>er</sup> juillet 2021	TARIFS au 1 <sup>er</sup> juillet 2022
3 studios aile ouest –	86,40 m2	291.85 Euros	296.55 Euros
1 studio aile nord n° 3 –	59,40 m2	200.62 Euros	203.85 Euros
2 studios aile nord n°1 et 2 –	52,40 m2	176.83 Euros	179.68 Euros

• **Autres logements**

	TARIFS au 1 <sup>er</sup> juillet 2021	TARIFS au 1 <sup>er</sup> juillet 2022
Logement sous-sol du Foyer social 16 rue Jean Moulin (121 m2)	299.36 Euros	304.18 Euros
Logement -11 rue Pierre Loti (125 m2) + garage	388.77 Euros + 28.56 Euros 417,33 Euros	395.03 Euros + 29.10 Euros 424.13 Euros

• **Résidence Champêtre**

	Surface utile	TARIFS au 1 <sup>er</sup> juillet 2021	TARIFS au 1 <sup>er</sup> juillet 2022
1 <sup>ère</sup> TRANCHE	94.65 m2 F2	292.68 Euros	297,39 Euros
1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> TRANCHE	121.45 m2 F4	374.19 Euros	380.21 Euros

Garages rue Jeanne d'Arc	10.19 Euros	10.35 Euros
--------------------------	-------------	-------------

• **Ancien logement de fonctions – 11 rue du Gl de Gaulle**

Surface utile	TARIF au 1 <sup>er</sup> juillet 2021	TARIFS au 1 <sup>er</sup> juillet 2022
Logement 102.36 m2 F3	444.23 Euros	451.38 Euros

• **Logement -2 rue des Lilas**

	TARIF au 1 <sup>er</sup> juillet 2021	TARIF au 1 <sup>er</sup> juillet 2022
Logement F3 (115 M2)	535.64 Euros	544.26 Euros
Logement	Dont 506.62 €	Dont 514.78 €
Garage+cellier	29.02 €	29.48 €

• **Logement - 4 rue des Lilas**

Surface utile	TARIF au 1 <sup>er</sup> juillet 2021	TARIF au 1 <sup>er</sup> juillet 2022
Logement 41.39 m2 F1	187.14 Euros	190.15 Euros

• **Logement - 3 rue du Centre**

Surface utile	TARIF au 1 <sup>er</sup> juillet 2021	TARIF au 1 <sup>er</sup> juillet 2022
Logement 113.75 m2 F4	549.81 Euros	558.66 Euros
Loyer	Dont 534.27 €	Dont 542.87 €
Annexe jardin	15.54 €	15.79 €

## 6) DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur les parcelles AC N° 161 ; AC N° 212 ; AC N° 120 et AC N° 207.

## 7) SALLE POLYVALENTE : TARIF

Le Conseil municipal décide d'appliquer un tarif pour la réservation de la salle polyvalente la veille de son utilisation à hauteur de 50 €.

## 8) TOURS DE GARDE DES ELECTIONS LEGISLATIVES

Le Conseil municipal fixe le planning des 2 tours de garde des élections législatives.

## 9) INFORMATION :

-Lancement de la modification du PLUI de Loudéac communauté : le conseil propose une réunion de commission le mercredi 15 juin à 15h afin d'identifier sur la commune les modifications mineures possibles.

- Le conseil prend acte de l'avis de consultation du public concernant l'élevage bovin exploité par le Gaec Quero Danjou à Langonnet.

- Pont de Trohelleuc : Le Maire rappelle que suite à un courrier reçu par le Préfet, ce pont présente des désordres qui occasionnent un risque pour la sécurité et que des mesures ont donc été prises avec une déviation par le pont de la Ville Calaire :

- Limitation en largeur à 2,30 Mètres,
- Poids maximum autorisé à 3,5 Tonnes,
- Vitesse maximale autorisée à 30 Km/Heure.

Une réunion technique a eu lieu avec M. Eric HENNION Directeur adjoint à la DDTM et la ville de Loudéac le 19 mai dernier. Mr Hennion a indiqué qu'un 2<sup>ème</sup> contrôle plus approfondi va être effectué prochainement par un cabinet spécialisé pour des vérifications supplémentaires : état de l'acier, scellement... Celui-ci va permettre de définir plus précisément un programme de travaux.

Clôture de la séance : 22 heures 40.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 27 mai 2022.

A Saint-Barnabé, le 25 mai 2022.

La Secrétaire de séance,  
Franck JEGLOT

Le Maire,  
Georges LE FRANC

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Le Franc', is centered below the printed name of the Mayor. The signature is written in a cursive style.